



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Foncier Forestier /
Protection de la forêt

Motivation de la décision

Objet : Arrêté de défrichement – Projet d’extension d’un camping – Commune de **LINXE**

Réf. : C2017-123

Les observations du public n’apportent pas d’éléments justifiant que la conservation des bois sur l’emprise du projet de défrichement puisse être reconnue nécessaire au titre de l’un des neuf motifs mentionnés à l’article L 341-5 du code forestier.

Aussi, en application des dispositions du code de l’environnement, ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, article L.123-19 et du code forestier, notamment ses articles L.341-1 à L.342-1 ainsi que les articles R.341-1 à R.341-9 le présent arrêté préfectoral a pour objet d’autoriser le défrichement de 5ha 48a 67ca sur la commune de LINXE dans le cadre d’un projet d’extension d’un camping sous réserve de :

- **la réalisation de travaux de génie biologique** pour une surface de **0ha 37a 29ca** consistant à conserver des linéaires buissonnants répondant aux exigences de la Fauvette pitchou.

- **l’exécution de travaux de boisements** sur d’autres terrains pour une surface correspondant à **10ha 97a 34ca** ou **versement d’une indemnité équivalente** soit **40 601,58 €** au Fond stratégique de la Forêt et du Bois